

POLITIQUE D 16 – Règlements des appels, des plaintes et des griefs relatifs à l'enseignement de la part des étudiants

Approuvé par :	Conseil d'administration
Date d'entrée en vigueur:	24 janvier 2012
Remplace:	n/a
Date de révision :	21 octobre 2017
Date de la prochaine révision :	2022
Secteur :	Enseignement
Responsable :	Vice-présidence – Enseignement

OBJECTIF

Imposer une conduite éthique dans ses relations avec les étudiantes et les étudiants.

PORTÉE

La présente politique s'adresse aux membres du personnel enseignant, à l'administration et aux étudiants inscrits dans les programmes menant à un certificat, diplôme, post diplôme ou à un grade.

DÉFINITIONS

Mot/terme	Définition

ÉNONCÉ

Le Collège attache de l'importance à l'intégrité et impose une conduite éthique dans ses relations avec les étudiantes et les étudiants.

Le Collège se doit de protéger les intérêts des étudiantes et des étudiants et des consommateurs dans les domaines de règlement des appels, de plaintes, griefs et autres différends relatifs à l'enseignement et émanant des étudiantes et des étudiants.

Par l'entremise de ses procédures et par le biais de ses communications, le Collège affirme son engagement envers l'intégrité.

Ses procédures sont conformes aux attentes ministérielles.

Les procédures qui découlent de cette politique peuvent être retrouvées dans le Guide Boréal, guide à l'intention des étudiants et étudiantes.